Image not found or type unknown

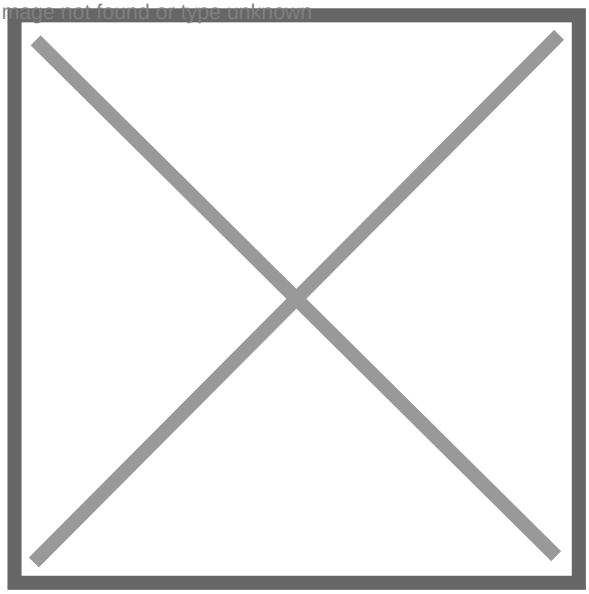

Historique d'un employé lors de l'embauche

Par **Madamedo**, le **25/09/2009** à **19:16**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir quelle connaissance du dossier de l'employé peut avoir l'entreprise au moment où elle l'embauche ?
Par exemple, peut-elle savoir si cette personne percevait des allocations, ou si elle travaillait avant ?

En gros, l'entreprise a t-elle accès à un "historique" de l'employé qu'elle embauche ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **08:05**

bonjour,

pour les allocations.. a priori non.. mais ne connaissant l'origine de ces allocations... je réserve ma réponse...

pour le travail : votre employeur peut vous demander votre expérience... si vous avez eu des problèmes avec votre ex employeur rien ne vous oblige à en parler et le noter sur le cv.

Par **Madamedo**, le **26/09/2009** à **18:23**

Bonjour,

tout d'abord merci pour votre réponse.

Pour les allocations, je parlais des allocations chômage, par exemple est ce qu'un employeur peut savoir si vous étiez inscrit aux Assedics avant de postuler ou pas ?
Ou est ce qu'il peut savoir si vous étiez en poste, ou que se soit, avant de postuler ?

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **19:04**

si vous n'en parlez pas..... il ne pourra pas le savoir....

mais si il vous pose la question de savoir ce que vous faisiez avant de postuler chez lui ??
qu'allez vous dire ????

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés